

## **PLAN DE RELANCE - Volet agroéquipement bilan d'instruction et "filière protéines végétales - amont" nouvel appel à projet**

Le CA de FranceAgriMer s'est tenu ce mercredi 28 avril 2021. Un bilan des appels à projets a été présenté ainsi que les modalités du nouvel appel à projet "protéines végétales amont".

Voici les dernières informations du CA de FranceAgriMer de ce mercredi 28 avril 2021.

### **A retenir :**

- "conversion des agroéquipements" : instruction en cours, 5827 dossiers acceptés sur les 14 811 déposés, pas de dossiers refusés à l'instruction à ce jour.
- "protéines amont" : instruction terminée des 1167 dossiers éligibles au premier aap, tous les exploitants devraient finir de recevoir leur courrier d'octroi d'aide.
- Second appel à projets pour le volet "protéines amont" ouvert à partir du 17 mai 2021 avec 20 M€ d'enveloppe. Même système de télé procédure, premier arrivé premier servi. Liste de matériel éligible réduite. Une nouvelle page sera ouverte sur le site FAM pour la télé déclaration.
- environ 200 dossiers déposés au premier AAP rentrent dans les conditions du second (demande correspondant à du matériel de la liste réduite). Ils seront directement basculés sur l'enveloppe du second AAP et doivent recevoir une notification en ce sens rapidement. Il n'y a aucune démarche particulière à faire par le demandeur dans ce cas, le basculement est automatique.
- le volet sur-semis (enveloppe de 2 M€) sera un guidet à part qui devrait ouvrir en même temps mais demande encore des ajustements.

Pour les dossiers "protéines amont" qui n'ont pas encore reçus de courrier, ils seront tous notifiés dans les semaines qui viennent soit par un accord d'octroi au premier aap, soit par un report de leur dossier sur le second aap, soit par un refus de leur dossier.

Plusieurs situations vont donc se présenter :

- demandeur éligible au premier AAP ==> pas de demande possible au second AAP
- demandeur basculé automatiquement du premier AAP au second AAP ==> pas de demande à refaire et pas de demande supplémentaire possible
- demandeur refusé au premier AAP ==> nouvelle demande possible à faire au second aap selon les nouvelles conditions de cet AAP (liste réduite de matériel éligible)

Les décisions présentées ici sont des documents de travail de FranceAgriMer. Il faut attendre la publication au journal officiel pour la version définitive de ce second appel à projet "protéine amont".

Pour tous renseignements : Pascal CARILLET - *Référent Observatoire économique*

**Chambre d'agriculture de Meuse**